



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur le "Rapport 2022 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins"

Au conseil d'administration et à la direction du Mouvement Desjardins

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performances suivants (« l'objet de la mission ») présentés dans le « Rapport 2022 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » joint à l'annexe 1 du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Objet de la mission

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1
 - Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont Desjardins est propriétaire
 - Fuites de réfrigérants (SACO)
 - Carburants consommés par la flotte de véhicules du Mouvement et la navette Desjardins
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 2
 - Consommation d'électricité et de vapeur des bâtiments dont Desjardins est propriétaire
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3
 - Consommation d'énergie des bâtiments dont Desjardins est locataire
 - Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements professionnels
 - Papier consommé

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'objet de la mission conformément aux principes et aux exigences du *Greenhouse Gas Protocol – A Corporate Accounting and Reporting Standard Revised Edition* (les « critères applicables »). La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation l'objet de la mission exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'objet de la mission, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance (ISAE) 3410, Missions d'assurance aux bilans des gaz à effet de serre (« ISAE 3410 »). Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet de la mission est exempt d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des



risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de l'objet de la mission conformément aux critères applicables.

Compte tenu des circonstances de la mission, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures énumérées ci-dessus, nous avons :

- acquis, au moyen de demandes d'information, une compréhension de l'environnement de contrôle et des systèmes d'information pertinents du Mouvement Desjardins pour la quantification et la déclaration des émissions de GES;
- évalué si les méthodes utilisées par Mouvement Desjardins pour établir si les estimations sont appropriées et si elles ont été appliquées de façon uniforme. Cependant, nos procédures n'incluent pas de tester les données sur lesquelles les estimations sont basées ou de développer séparément nos propres estimations par rapport auxquelles évaluer les estimations du Mouvement Desjardins;
- effectué des examens analytiques et une analyse des tendances des données présentées dans l'objet de la mission;
- examiné les informations fournies sur l'objet de la mission sélectionné dans les annexes pour nous assurer de leur concordance avec les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification* et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Limites inhérentes importantes

Les données non financières sont soumises à un plus grand nombre de limitations inhérentes que les données financières en raison de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les sonder ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données reposent sur des hypothèses et des jugements personnels.



La quantification des gaz à effet de serre comporte également une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

Notre travail n'a en aucun cas porté sur les données présentées pour des exercices précédents, ou sur des prévisions et des cibles futures. Nous n'avons pas effectué de travaux autres que ceux convenus selon l'étendue délimitée, et nous avons donc limité notre conclusion à l'objet de la mission susmentionnée.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet de la mission du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Objet de la déclaration et restriction à l'utilisation

L'objet de la mission a été préparé conformément aux critères applicables afin d'aider le Mouvement Desjardins à faire rapport sur la performance et les activités de la société en matière de développement durable. Par conséquent, l'objet de la mission pourrait ne pas convenir à une autre fin. Notre rapport s'adresse uniquement au Mouvement Desjardins.

Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par le Mouvement Desjardins et à sa discrétion. Nous ne faisons aucune représentation ou garantie de quelque nature que ce soit à tout autre tiers à l'égard de ce rapport.

PricewaterhouseCoopers p.r.l./p.t.n.c.r.l.¹

Société de comptables professionnels agréés

Montréal (Québec)
24 février 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A113424



Annexe 1 : Rapport 2022 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins

Le présent rapport sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) repose sur les principes et exigences stipulés dans le *Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (2015 - édition révisée)*. Ce rapport a aussi servi à élaborer la réponse au questionnaire CDP sur les changements climatiques et le rapport En Mouvement pour le Climat selon les recommandations du GIFCC. Desjardins a déclaré pour 2022 un total de **35 754 tonnes** d'équivalents en dioxyde de carbone (CO₂e) qui comprennent les émissions de portées 1, 2, ainsi que certaines catégories de la portée 3.

Le tableau suivant rend compte des émissions de portées 1, 2 et 3 du Mouvement Desjardins¹ pour l'année terminée le 31 décembre 2022.

| Portées | Source GES | | Émissions en tonnes de CO ₂ e | | | Variation annuelle (2022 vs 2021) ² |
|-----------------------|--|--|--|-------------------|-------------------|--|
| | | | 2020 ² | 2021 ² | 2022 ³ | |
| Portée 1 | Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont Desjardins a le contrôle opérationnel | | 5 685 | 5 013 | 4 403 | (12 %) ⁴ |
| | Fuites de réfrigérants (SACO) | | 310 | 385 | 74 | (81 %) ⁵ |
| | Carburants consommés par la flotte de véhicules du Mouvement et la navette Desjardins | | 940 | 746 | 927 | 24 % ⁶ |
| Total Portée 1 | | | 6 935 | 6 144 | 5 404 | (12 %) |
| Portée 2 | Consommation d'électricité et de vapeur des bâtiments dont Desjardins a le contrôle opérationnel | | 2 261 | 1 267 | 1 218 | (4%) |
| Total Portée 2 | | | 2 261 | 1 267 | 1 218 | (4%) |
| Portée 3 | Catégorie 1- Biens et services acquis et Catégorie 5 – Déchets issus des opérations | Papier consommé | 11 553 | 7 989 | 8 298 | 4 % |
| | Catégorie 6 – Déplacements d'affaires | Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements professionnels | 3 477 | 1 636 | 4 518 | 176 % ⁶ |
| | Catégorie 15 - Investissements ⁷ | Consommation d'énergie des bâtiments provenant de placements directs en immobilier de Desjardins (hors du contrôle opérationnel) | 15 075 | 16 005 | 16 316 | 2% |
| Total Portée 3 | | | 30 105 | 25 630 | 29 132 | 14 % |
| Total | | | 38 884 | 33 041 | 35 754 | 8 % |

¹ Les données de 2022 ont été comptabilisées à l'échelle du Mouvement Desjardins dans son ensemble, pour les composantes suivantes : Réseau des caisses et ses centres, Fédération des caisses Desjardins du Québec, Desjardins Groupe d'assurances générales, Desjardins Sécurité financière, Desjardins Capital, Desjardins Gestion immobilière, Développement international Desjardins, Desjardins Gestion Internationale d'Actifs, Valeurs mobilières Desjardins, Groupe Technologies Desjardins, Desjardins Gestion des opérations des produits de placement, Desjardins Société de Placement et Groupe Services Partagés Desjardins. Les autres composantes du Mouvement Desjardins non spécifiées à cette liste sont exclues du périmètre de calcul.

² Les corrections apportées en 2020 et en 2021 concernent uniquement le recalcul de la consommation d'énergie dans les sites corporatifs loués par Desjardins. Des données plus précises ont été disponibles pour estimer la consommation totale d'énergie et la répartition de sources d'énergie consommée pour cette catégorie de bâtiments (passage de 40 137 à 38 884 tonnes pour le total de CO₂e de 2020 et de 33 552 à 33 041 tonnes pour le total de CO₂e de 2021). Ces ajustements n'ont pas fait l'objet de la mission d'assurance limitée de PwC.

³ Périodes de déclaration : du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les données concernant le papier consommé, les déplacements d'affaires et les SACO, ainsi que du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 pour les données d'énergie des bâtiments.

⁴ Ces diminutions sont dues à une réduction de la superficie totale des bâtiments loués par Desjardins en 2022.

⁵ Cette diminution est due à moins de fuites de réfrigérants en 2022 comparativement à 2021, un nombre moins élevé de travaux et un meilleur contrôle lors de ceux-ci.

⁶ Ces augmentations importantes sont dues principalement au retour des activités de déplacements post-COVID-19 en 2022. Pour les 12 mois de 2021, tous les déplacements professionnels ont été suspendus, et le télétravail a été obligatoire pour 90 % des employés, ce qui avait alors eu un impact majeur sur la diminution des déplacements.

⁷ Les émissions financées de Desjardins associées aux placements directs en immobilier sont séparées des émissions opérationnelles et incluses dans le total des émissions financées (Catégorie 15-investissements) dans les divulgations pertinentes.

Méthodologie et hypothèses

La répartition par portée des émissions du bilan de Desjardins est similaire à celle de 2021. Pour clarifier la couverture de la portée 3 par cette vérification, nous avons inclus dans le tableau sommaire les noms des catégories de la portée 3 selon les définitions du *Protocole des gaz à effet de serre*.

Portée 1

Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont Desjardins a le contrôle opérationnel

Pour les sites dont les volumes de consommation des combustibles fossiles sont connus, ces derniers sont extraits des systèmes de compilation des données d'énergie de Desjardins qui proviennent des factures et rapports de nos fournisseurs d'énergie. Ils comprennent les volumes de diesel, d'huile à chauffage et de gaz naturel consommés par site pour l'énergie liée aux bâtiments.

Pour les sites dont Desjardins a seulement une visibilité sur les coûts des carburants, les volumes de carburants sont estimés à partir du coût unitaire moyen de la province pour le carburant en question.

Pour les sites où Desjardins n'a pas de visibilité sur les coûts, les volumes de consommation sont estimés en utilisant un coût moyen par superficie (\$/m²) par source d'énergie qui est ensuite convertie en quantité.

Pour une partie de sites corporatifs, la consommation d'énergie (GJ/m²) et la répartition de sources d'énergie consommée sont estimées en utilisant des données provinciales. Si disponibles, les résultats des audits énergétiques faits dans quelques sites de cette catégorie sont utilisés pour améliorer cette estimation. L'équipe de Gestion Immobilière de Desjardins mène aussi des enquêtes par bâtiment pour collecter l'information pertinente pour pouvoir améliorer cette estimation.

Les émissions ont été calculées en multipliant les volumes de carburants consommés par les facteurs d'émissions pertinents⁸.

Fuite de réfrigérants (SACO)

Le volume des rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) est établi en additionnant les volumes des rejets fournis par les gestionnaires immobiliers. Les émissions ont été calculées en appliquant le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) de chaque substance⁹.

⁸ Rapport d'inventaire national 1990-2020 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 2 et partie 3) ; US Energy Information Administration. Commercial Sector Energy Consumption Estimates, 2020; Agence de la transition écologique, France, Centre de ressources sur les bilans de gaz à effet de serre -2021.

⁹ Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental (GIEC), 2021 ; ASHRAE Standard 34.

Carburants consommés par la flotte de véhicules du Mouvement et la navette Desjardins

Pour les véhicules possédés par les entités du Mouvement Desjardins, incluant le réseau des caisses, la consommation de carburant (en litres de diesel et d'essence) est calculée à partir des données kilométriques et de la cote de consommation de carburant de chaque véhicule.

La Navette Desjardins est constituée de deux autocars d'une capacité de 35 passagers qui transportent nos employés entre Lévis et Montréal. Le service de navette a repris en début d'année 2022. Le service avait été suspendu depuis le 20 mars 2020 en raison de Covid 19. La consommation de diesel par trajet de la navette est connue. La consommation annuelle est calculée sur la base du nombre de trajets.

Les émissions de la flotte de véhicules et de la navette pour l'année 2022 ont été calculées en multipliant ces volumes de combustibles fossiles par les facteurs d'émissions pertinents.

Portée 2

Consommation d'électricité et de vapeur des bâtiments dont Desjardins a le contrôle opérationnel

Les données de consommation d'électricité et de vapeur (en dollar ou en kilowattheure \$ ou en kWh) sont obtenues des manières suivantes :

- Pour les installations dont les consommations d'électricité sont connues, celles-ci sont extraites des systèmes de compilation des données d'électricité de Desjardins, qui proviennent des factures et des rapports des fournisseurs d'électricité.
- Pour les sites dont Desjardins a une visibilité sur les coûts de consommation d'électricité seulement, le volume d'électricité est estimé à partir du coût unitaire moyen (\$/kWh) de la province en question.
- Pour les sites où Desjardins n'a pas de visibilité sur les coûts, les volumes de consommation sont estimés en utilisant un coût moyen par superficie (\$/m²) par source d'énergie qui est ensuite convertie en quantité.
- Pour une partie de sites corporatifs, la consommation d'énergie (GJ/m²) et la répartition de sources d'énergie consommée sont estimées en utilisant des données provinciales. Si disponibles, les résultats des audits énergétiques faits dans quelques sites de cette catégorie sont utilisés pour améliorer cette estimation. L'équipe de Gestion Immobilière de Desjardins mène aussi des enquêtes par bâtiment pour collecter l'information pertinente pour pouvoir améliorer cette estimation.

Les émissions de GES ont été calculées en multipliant ces volumes d'électricité et de vapeur consommés ou estimés par les facteurs d'émissions pertinents.

Portée 3

Consommation d'énergie des bâtiments provenant de placements directs en immobilier de Desjardins (hors du contrôle opérationnel)

Pour les sites dont la consommation d'énergie est connue, les volumes consommés sont extraits des systèmes de compilation des données d'énergie de Desjardins, qui proviennent des factures et rapports de nos fournisseurs d'énergie.

Pour les sites n'ayant aucune visibilité ni sur les coûts ni sur les volumes des carburants, les volumes de carburants consommés sont estimés à partir d'une consommation moyenne de carburants en fonction de la superficie (m²). Cette consommation moyenne est calculée en utilisant les consommations réelles d'autres sites sous la propriété de Desjardins durant la même année.

Les émissions de GES ont été calculées en multipliant ces volumes d'énergie par les facteurs d'émissions pertinents.

Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements professionnels

Les volumes d'essence (en litres) consommés par les véhicules de location sont établis à partir de la valeur des achats d'essence (en dollars canadiens). Ces montants sont ensuite convertis en volume à partir du coût moyen (\$/L) de l'essence, par géographie.

La distance totale parcourue par les véhicules personnels est établie en convertissant les frais de remboursement (\$), basés sur la distance en kilomètres, qui sont ensuite convertis en consommation d'essence (litres) à partir d'une consommation moyenne. Un ajustement des kilomètres a été effectué pour les véhicules électriques et hybrides selon leur cote de consommation de carburant (CCC) par rapport au CCC des véhicules à essence.

Les émissions sont ensuite calculées en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour les combustibles fossiles (décrite ci-dessus).

Les données de déplacements en avion (en km) sont obtenues par l'intermédiaire de notre agence de voyages et comprennent les tronçons de vol et la distance parcourue en avion. Les distances de vol sont ensuite converties en tonnes de CO₂e à l'aide des facteurs d'émissions¹⁰.

Les données de déplacements en train proviennent directement de VIA Rail. Les émissions de CO₂e sont calculées en multipliant les kilomètres obtenus par les facteurs d'émissions¹¹.

Papier consommé

La majorité des quantités de papier consommé par l'ensemble du Mouvement proviennent directement des fournisseurs. Une extrapolation est faite pour les caisses qui ne s'approvisionnent pas auprès de notre fournisseur principal de fournitures de bureau. Cette extrapolation se base sur la consommation moyenne de papier des caisses qui s'approvisionnent auprès de notre fournisseur principal. Les émissions de GES

¹⁰ 2021 Government Greenhouse Gas Conversion Factors for Company Reporting, Department for Business, Energy & Industrial Strategy (UK) (Tableau 37).

¹¹ Sustainability mobile Report 2019, VIA Rail Canada (page 46).

associées à la consommation de papier sont calculées à l'aide du calculateur de papier du *Environmental Paper Network* en fonction du volume et du type de contenu recyclé du papier.